

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés.....	7
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	Erreur ! Signet non défini.
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	29
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	29
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	30
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	31
2.1.	Modalités de tarification	31
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	32
2.3.	Recettes.....	33
3.	Indicateurs de performance	34
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	34
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	34
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	36
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	38
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	40
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	41
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	51
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	51
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	52
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	53
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	54
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	55
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	56
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	56
4.	Financement des investissements.....	57
4.1.	Montants financiers.....	57
4.2.	Etat de la dette du service	57
4.3.	Amortissements	57
4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	57
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	58
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	58
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	58
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	59

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bézenet, Chamblet, Chappes, Cosne-d'Allier, Deneuille-les-Mines, Doyet, Haut-Bocage, Hyds, Montmarault, Murat, Saint-Priest-en-Murat, Vaux, Verneix
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 22/10/2020 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie simple

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 6 713 habitants au 31/12/2024 (6 669 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 378 abonnés au 31/12/2024 (4 301 au 31/12/2023).

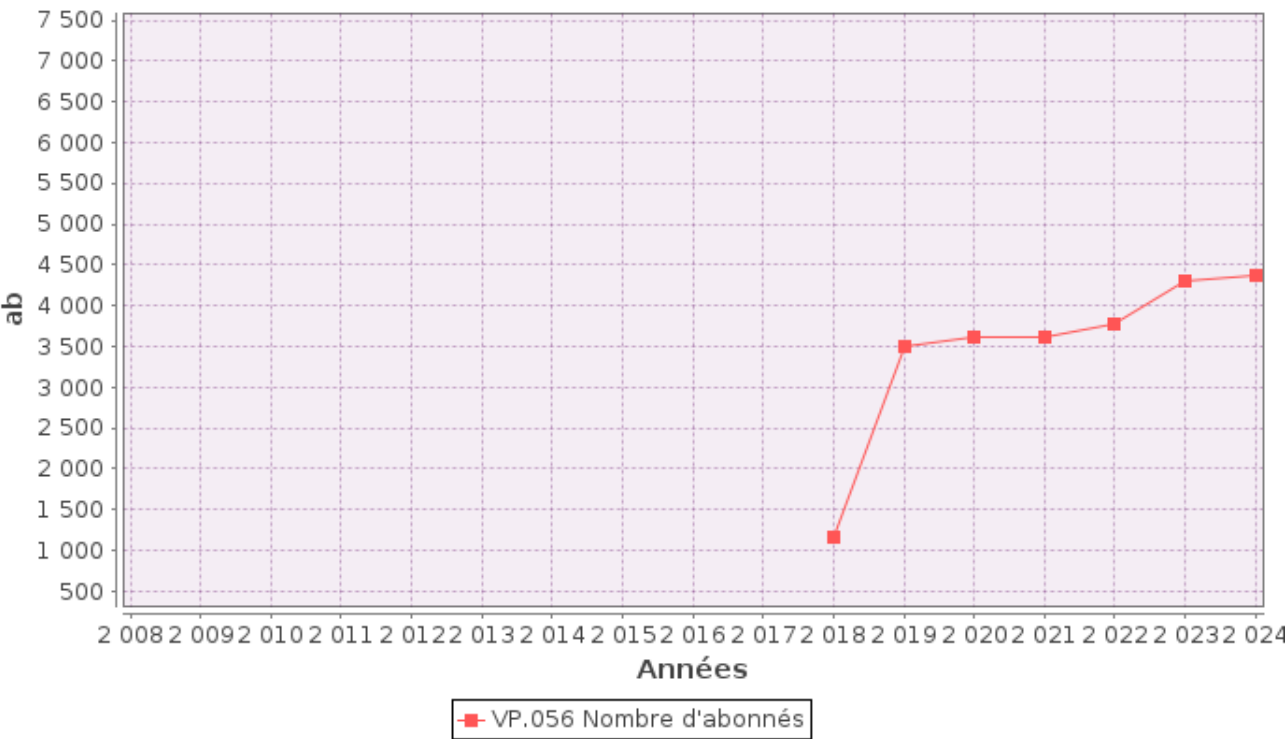
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024
Bézenet	430	434	0	434
Chamblet	239	242	0	242
Chappes	37	37	0	37
Cosne-d'Allier	1324	1284	0	1284
Deneuille-les-Mines		101	0	101
Doyet	410	428	0	428
Haut-Bocage	73	73	0	73
Hyds	63	65	0	65
Montmarault	1022	1015	0	1015
Murat	72	71	0	71
Saint-Priest-en-Murat	28	28	0	28
Vaux	460	458	0	458
Verneix	143	142	0	142
Total	4 301	4378	0	4 378

Nombre d’abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d’assainissement : 6 713.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 57,83 abonnés/km) au 31/12/2024. (64 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,53 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,55 habitants/abonné au 31/12/2023).

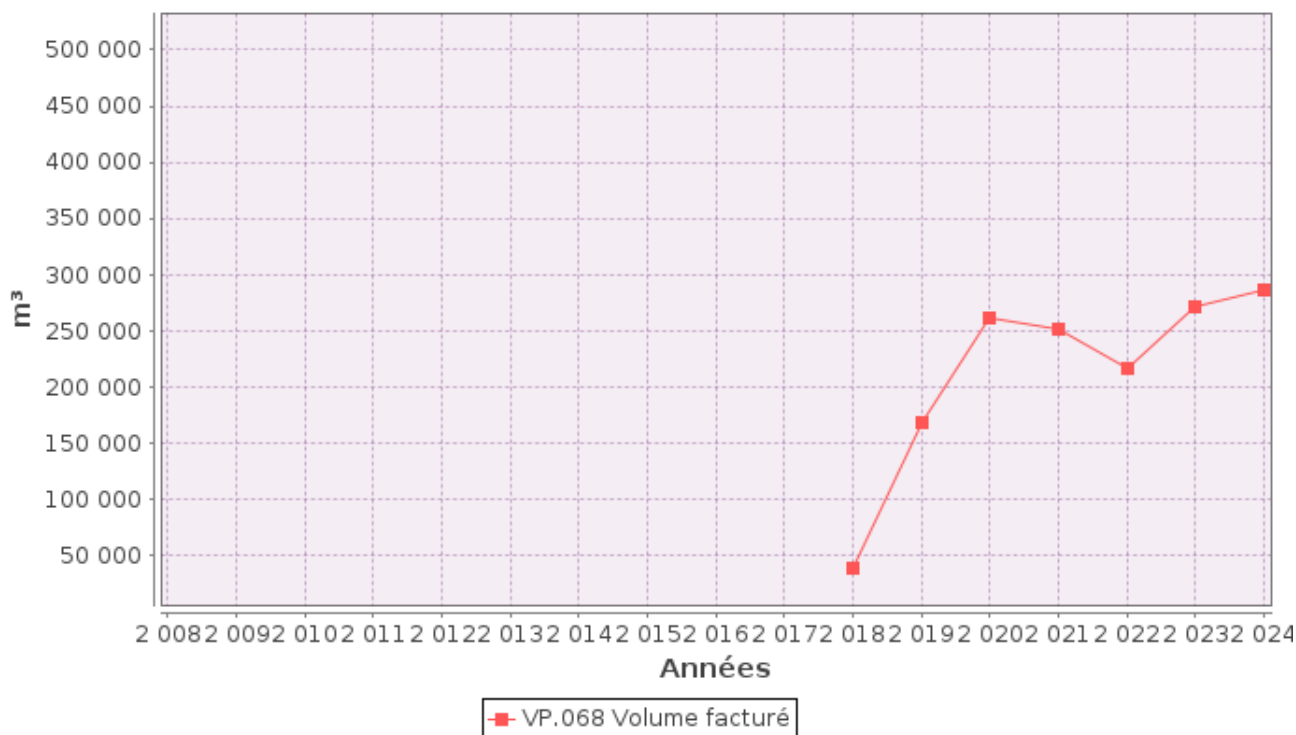


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	271 368	286 167	
Abonnés non domestiques	0	0	
Total des volumes facturés aux abonnés	271 368	286 167	5,5%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2024 (0 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 46,2 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 29,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 75,7 km (67,2 km au 31/12/2023).



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 19 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Montmarault - Nord
Code Sandre de la station : 0403186S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		15/06/1990									
Commune d'implantation		Montmarault (03186)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1400									
Nombre d'abonnés raccordés		443									
Nombre d'habitants raccordés		629									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		432									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 13/09/2011 ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Prunes et de la Thernille							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☒ et ☐ ou				60	
DCO		125				☒ et ☐ ou				60	
MES		20				☒ et ☐ ou				50	
NTK		20				☐ et ☐ ou					
Pt		3				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/08/2024	Oui	3	99	26	97	3	98	2,43	95	1,78	69
11/12/2024	Oui	3	95	33	71	12	81	10,2	42	1,13	63

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : CHAMBLET - Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0403052S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/1986							
Commune d'implantation				Chamblet (03052)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				650							
Nombre d'abonnés raccordés				242							
Nombre d'habitants raccordés				476							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				98							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 25/07/2015							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Riveau Rouge, affluent de l'oeil					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☒ et ☐ ou				60			
DCO		200		☒ et ☐ ou				60			
MES		-		☐ et ☐ ou				50			
NTK		15		☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/03/2024	Oui	3	93	38	63	5	90	11,9	50	1,78	23

STEU N°3 : CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"

Code Sandre de la station : 0403052S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée faible charge							
Date de mise en service				01/11/2004							
Commune d'implantation				Chamblet (03052)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				75							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		fossé puis ruisseau du gd étang							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						☐ et ☐ ou					
DCO						☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
N'est pas soumis au bilan 24H											

STEU N°4 : BEZENET - Station d'épuration "Gare"

Code Sandre de la station : 0403027S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				15/07/2000							
Commune d'implantation				Bézenet (03027)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				850							
Nombre d'abonnés raccordés				434							
Nombre d'habitants raccordés				684							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				160							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 25/10/1999							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		ruisseau le Greléry					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		20		☒ et ☐ ou				60			
DCO		65		☒ et ☐ ou				60			
MES		35		☒ et ☐ ou				50			
NGL		10		☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt		2		☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/08/2024	Oui	3	99	37	96	5	98	7,68	92	1,21	90

STEU N°5 : Station d'épuration de Montmarault - Sud
Code Sandre de la station : 0403186S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				15/04/1998							
Commune d'implantation				Montmarault (03186)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1400							
Nombre d'abonnés raccordés				572							
Nombre d'habitants raccordés				813							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				210							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 22/12/2011							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		Ruisseau La Sarre					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		☒ et ☐ ou				60			
DCO		90		☒ et ☐ ou				60			
MES		30		☒ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		10		☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/08/2024	Oui	4	98	38	93	4	98	5,67	92	5,41	19
11/12/2024	Oui	3	89	29	75	4	87	12,3	12	2,26	

STEU N°6 : Station d'épuration de Vaux "Vazenton"
Code Sandre de la station : 0403301S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/01/2010							
Commune d'implantation				Vaux (03301)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				440							
Nombre d'abonnés raccordés				129							
Nombre d'habitants raccordés				254							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				66							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 11/12/2008							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur Ruisseau de la Magieure puis dans le Cher							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☒ et ☐ ou				60			
DCO		125		☒ et ☐ ou				60			
MES		35		☒ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/09/2024	Oui	3	99	85	89	9	96	9,82	92	9,03	21

STEU N°7 : DENEUILLE LES MINES - Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0403097S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				15/01/1984							
Commune d'implantation				Deneuille-les-Mines (03097)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				250							
Nombre d'abonnés raccordés				101							
Nombre d'habitants raccordés				168							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				38							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 07/06/2007							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		L'Oeil					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☒ et ☐ ou				60			
DCO		200		☒ et ☐ ou				60			
MES		150		☒ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/07/2024	Oui	4	98	85	84	33	81	24,4	44	2,86	47

STEU N°8 : Station d'épuration de Vaux "Crozardais"

Code Sandre de la station : 0403301S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				15/03/2002							
Commune d'implantation				Vaux (03301)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1600							
Nombre d'abonnés raccordés				329							
Nombre d'habitants raccordés				647							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				320							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 01/12/2000							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		Le Cher					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☒ et ☐ ou				60			
DCO		125		☒ et ☐ ou				60			
MES		30		☒ et ☐ ou				50			
NGL		30		☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/09/2024	Oui	3	99	57	90	4	98	7,73	91	4,96	43
19/11/2024	Oui	7	96	47	93	15	95	22,7	42	3,46	17

STEU N°9 : VERNEIX - Station d'épuration "Savigny"
Code Sandre de la station : 0403305S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				15/06/1979							
Commune d'implantation				Verneix (03305)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				250							
Nombre d'abonnés raccordés				77							
Nombre d'habitants raccordés				108							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				38							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 28/04/2009							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		Ruisseau la Plante de Fragne					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☒ et ☐ ou				60			
DCO		12		☒ et ☐ ou				60			
MES		35		☒ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		20		☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
N'est pas soumis au bilan 24H											

STEU N°10 : DOYET - Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0403104S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				15/11/1979							
Commune d'implantation				Doyet (03104)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				800							
Nombre d'abonnés raccordés				403							
Nombre d'habitants raccordés				595							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				120							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 08/04/2005							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		ruisseau La Souche, affl. de l'Oeil					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			☐ et ☒ ou				70		
DCO		125			☐ et ☒ ou				75		
MES		35			☐ et ☒ ou				90		
NGL		15			☐ et ☐ ou						
NTK					☐ et ☐ ou						
pH					☐ et ☐ ou						
NH ₄ ⁺					☐ et ☐ ou						
Pt		2			☐ et ☐ ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/07/2024	Non	3	99	33	95	6	97	5,99	92	4,95	30

STEU N°11 : MURAT - Station d'épuration "sud"
Code Sandre de la station : 0403191S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				01/07/1999							
Commune d'implantation				Murat (03191)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				80							
Nombre d'abonnés raccordés				37							
Nombre d'habitants raccordés				42							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				123							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Sol					
				Nom du milieu récepteur							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☐ ou							
DCO		200		☐ et ☐ ou							
MES				☐ et ☐ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
N'est pas soumis au bilan 24H											

STEU N°12 : MURAT - Station d'épuration "nord"

Code Sandre de la station : 0403191S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				01/09/1997							
Commune d'implantation				Murat (03191)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				80							
Nombre d'abonnés raccordés				34							
Nombre d'habitants raccordés				38							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				12							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau de Murat							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☐ ou					
DCO		200				☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
N'est pas soumis au bilan 24H											

STEU N°13 : VERNEIX - Station d'épuration "Bourg"
Code Sandre de la station : 0403305S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				01/02/1994							
Commune d'implantation				Verneix (03305)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				160							
Nombre d'abonnés raccordés				65							
Nombre d'habitants raccordés				91							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau de Thizon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						☐ et ☐ ou					
DCO						☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
N'est pas soumis au bilan 24H											

STEU N°14 : Cosne d'Allier - Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0403084S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/01/2006							
Commune d'implantation				Cosne-d'Allier (03084)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				3000							
Nombre d'abonnés raccordés				1284							
Nombre d'habitants raccordés				1835							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				600							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☒ Autorisation en date du 03/06/1997 ☐ Déclaration en date du ...							
				Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur			
				Nom du milieu récepteur				l'OEIL			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☒ et ☐ ou				70			
DCO		90		☒ et ☐ ou				75			
MES		35		☒ et ☐ ou				90			
NGL		20		☒ et ☐ ou				70			
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt		2		☒ et ☐ ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	Oui	Cf tableau page suivante									

**Tableau des bilans 24H-
STEU Cosne d' Allier- 2024**

* Police en rouge = inférieur à

STEU N°15 : Station d'épuration SAINT PRIEST EN MURAT
Code Sandre de la station : 0403256S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/06/1996							
Commune d'implantation				Saint-Priest-en-Murat (03256)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				60							
Nombre d'abonnés raccordés				28							
Nombre d'habitants raccordés				27							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				9							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 21/07/2015							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur				Sol			
				Nom du milieu récepteur							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☐ ou							
DCO		200		☐ et ☐ ou							
MES		150		☐ et ☐ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
N'est pas soumis au bilan 24H											

STEU N°16 : DOYET-Arbre Gayet
Code Sandre de la station : 0403104S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/01/2023							
Commune d'implantation				Doyet							
Lieu-dit				L'Arbre Gayet							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				180							
Nombre d'abonnés raccordés				25							
Nombre d'habitants raccordés				33							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				27							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 01/01/2023							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur fossé RD2371							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		☒ et ☐ ou				60			
DCO		90		☒ et ☐ ou				60			
MES		20		☒ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
N'est pas soumis au bilan 24H											

STEU N°17 : HAUT-BOCAGE (Maillet)
Code Sandre de la station : 0403158S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/01/2015							
Commune d'implantation				Haut-Bocage (03158)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				195							
Nombre d'abonnés raccordés				73							
Nombre d'habitants raccordés				115							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				29							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 21/07/2015							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur La côte de Moulins							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☒ et ☐ ou				60			
DCO		200		☒ et ☐ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
N'est pas soumis au bilan 24H											

STEU N°18 : CHAPPES - Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0403058S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				01/06/1999							
Commune d'implantation				Chappes (03058)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				80							
Nombre d'abonnés raccordés				37							
Nombre d'habitants raccordés				61							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				12							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		rivière de Chaume							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☐ ou					
DCO		200				☐ et ☐ ou					
MES		150				☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
N'est pas soumis au bilan 24H											

STEU N°19 : HYDS - Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0403129S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/01/2012							
Commune d'implantation				Hyds (03129)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				230							
Nombre d'abonnés raccordés				65							
Nombre d'habitants raccordés				97							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				60							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 29/06/2011							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur Fossé Nom du milieu récepteur _____							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☒ et ☐ ou				60			
DCO		90		☒ et ☐ ou				60			
MES		30		☒ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		15		☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/11/2024	Oui	3	97	29	89	3	98	28,3	25	3,45	29

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration de Montmarault - Nord (Code Sandre : 0403186S0002)	7,1	15,15
CHAMBLET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403052S0001)	0	0
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes" (Code Sandre : 0403052S0002)	0	0
BEZENET - Station d'épuration "Gare" (Code Sandre : 0403027S0001)	0	18,11
Station d'épuration de Montmarault - Sud (Code Sandre : 0403186S0001)	1,99	8,06
Station d'épuration de Vaux "Vazenton" (Code Sandre : 0403301S0002)	0	0
DENEUILLE LES MINES - Station d'épuration (Code Sandre : 0403097S0001)		0
Station d'épuration de Vaux "Crozardais" (Code Sandre : 0403301S0001)	0	0
VERNEIX - Station d'épuration "Savigny" (Code Sandre : 0403305S0002)	1,6	0
DOYET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403104S0001)	0	0
MURAT - Station d'épuration "sud" (Code Sandre : 0403191S0001)	0,04	0
MURAT - Station d'épuration "nord" (Code Sandre : 0403191S0002)	0,04	0
VERNEIX - Station d'épuration "Bourg" (Code Sandre : 0403305S0001)	0	0
Cosne d'Allier - Station d'épuration (Code Sandre : 0403084S0001)	19,9	6,24
Station d'épuration SAINT PRIEST EN MURAT (Code Sandre : 0403256S0001)	0	0
DOYET-Arbre Gayet (Code Sandre : 0403104S0002)		0
HAUT-BOCAGE (Maillet) (Code Sandre : 0403158S0001)	0	0
CHAPPES - Station d'épuration (Code Sandre : 0403058S0001)	0,04	0
HYDS - Station d'épuration (Code Sandre : 0403129S0002)	0	0
Total des boues produites	30,7	47,6

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration de Montmarault - Nord (Code Sandre : 0403186S0002)	7,1	15,15
CHAMBLET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403052S0001)	0	0
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes" (Code Sandre : 0403052S0002)	0	0
BEZENET - Station d'épuration "Gare" (Code Sandre : 0403027S0001)	0	18,11
Station d'épuration de Montmarault - Sud (Code Sandre : 0403186S0001)	1,99	8,06
Station d'épuration de Vaux "Vazenton" (Code Sandre : 0403301S0002)	0	0
DENEUILLE LES MINES - Station d'épuration (Code Sandre : 0403097S0001)		0
Station d'épuration de Vaux "Crozardais" (Code Sandre : 0403301S0001)	0	0
VERNEIX - Station d'épuration "Savigny" (Code Sandre : 0403305S0002)	1,6	0
DOYET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403104S0001)	0	0
MURAT - Station d'épuration "sud" (Code Sandre : 0403191S0001)	0,04	0
MURAT - Station d'épuration "nord" (Code Sandre : 0403191S0002)	0,04	0
VERNEIX - Station d'épuration "Bourg" (Code Sandre : 0403305S0001)	0	0
Cosne d'Allier - Station d'épuration (Code Sandre : 0403084S0001)	19,9	6,24
Station d'épuration SAINT PRIEST EN MURAT (Code Sandre : 0403256S0001)	0	0
DOYET-Arbre Gayet (Code Sandre : 0403104S0002)		0
HAUT-BOCAGE (Maillet) (Code Sandre : 0403158S0001)	0	0
CHAPPES - Station d'épuration (Code Sandre : 0403058S0001)	0,04	0
HYDS - Station d'épuration (Code Sandre : 0403129S0002)	0	0
Total des boues évacuées	30,7	47,6

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	800€	800€
Participation aux frais de branchement	Au réel	Au réel

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	80 €	80 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	2,73 €/m ³	2,73 €/m ³
	REUGNY: Prix au m ³		1,90 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif*		0,084 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

*calcul de cette redevance = assiette x taux x coefficient de modulation

- **assiette** = volume d'eau facturé au titre de l'assainissement en année N

- **taux** = taux du 12^e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2025 à 2030

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux (en €/m ³)	0,28	0,28	0,28	0,28	0,29	0,29

- Le montant de la redevance est égal à l'assiette (volume d'eau facturé au titre de l'assainissement collectif) multipliée par le taux en vigueur multiplié par un coefficient de modulation calculé à partir de données N-2.
- Le coefficient de modulation varie entre 0,3 (excellente performance donc abattement maximal de la redevance) et 1 (mauvaise performance, pas d'abattement de la redevance). Il prend en compte 3 axes de modulation (autosurveillance, conformité réglementaire et performance du système d'assainissement), décomposés en plusieurs indicateurs selon la taille de la station (STEU).

- Coefficient de modulation = 1 - (Coeff. Validation de l'AS (autosurveillance) + Coeff. Conformité réglementaire + Coeff. Performance du système d'assainissement)

À noter que pour 2025, première année de mise en œuvre de cette nouvelle redevance, le coefficient de modulation retenu est forfaitaire et correspond à une performance optimale soit **0,3**.

Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif Loire-Bretagne 2025

=

Assiette (volume d'eau à la date de la facture) x 0,28 x 0,3

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **26/11/2024** effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

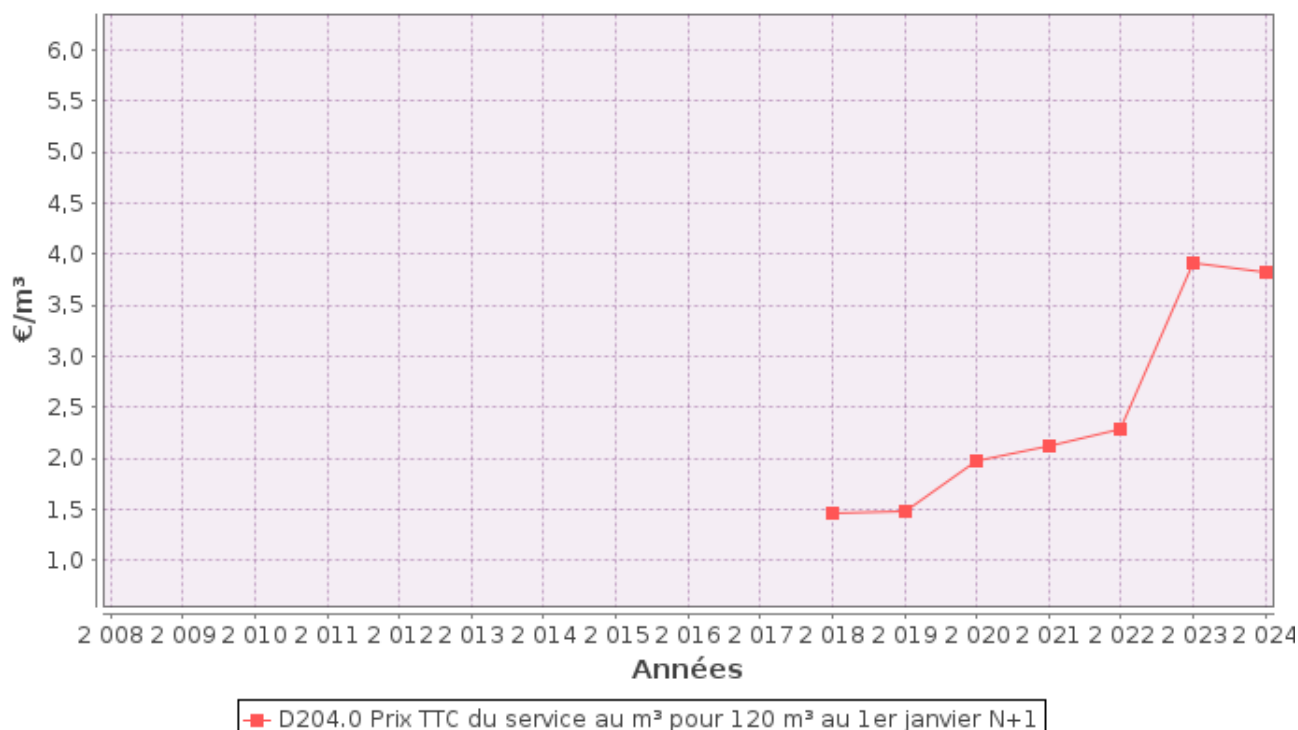
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	80,00	80,00	0%
Part proportionnelle	327,60	327,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	407,60	407,60	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20		____%
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		10,08	____%
TVA	42,68	41,77	-4,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	61,88	51,85	-16,2%
Total	469,48	459,45	-2,1%
Prix TTC au m³	3,91	3,83	-2%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées	666 936,14	969 305,37
Recettes PFAC	11 200	16 800
Contribution au titre des eaux pluviales	56 574,35	124 697,81
Recettes liées aux travaux	13 955,70	91 717,85
Recettes liées aux diagnostics	18 700	18 775,00
Total autres recettes	100 430,05	251 990,66
Total des recettes	767 366,19	1 221 296,03

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : **1 015 062 €** (666 936,14 au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 65,22% des 6 713 abonnés potentiels (64,49% pour 2023).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	____%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	30

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 30 pour l'exercice 2024 (30 pour 2023).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de Montmarault - Nord	38,3	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration	25	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"	0	—	0
BEZENET - Station d'épuration "Gare"	40,8	100	100
Station d'épuration de Montmarault - Sud	31,2	100	100
Station d'épuration de Vaux "Vazenton"	8,61	100	100
DENEUILLE LES MINES - Station d'épuration	4,42	—	100
Station d'épuration de Vaux "Crozardais"	40,3	100	100
VERNEIX - Station d'épuration "Savigny"	4,73	100	100
DOYET - Station d'épuration	22,4	100	100
MURAT - Station d'épuration "sud"	4,7	100	100
MURAT - Station d'épuration "nord"	4,4	100	100
VERNEIX - Station d'épuration "Bourg"	5,5	100	100
Cosne d'Allier - Station d'épuration	30,2	100	100
Station d'épuration SAINT PRIEST EN MURAT	3,7	100	100
DOYET-Arbre Gayet	2	—	100
HAUT-BOCAGE (Maillet)	6,8	100	100
CHAPPES - Station d'épuration	5,2	100	100

HYDS - Station d'épuration	24,3	100	100
----------------------------	------	-----	-----

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de Montmarault - Nord	38,3	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration	25	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"	0	—	100
BEZENET - Station d'épuration "Gare"	40,8	100	100
Station d'épuration de Montmarault - Sud	31,2	100	100
Station d'épuration de Vaux "Vazenton"	8,61	100	100
DENEUILLE LES MINES - Station d'épuration	4,42	—	100
Station d'épuration de Vaux "Crozardais"	40,3	100	100
VERNEIX - Station d'épuration "Savigny"	4,73	100	100
DOYET - Station d'épuration	22,4	100	100
MURAT - Station d'épuration "sud"	4,7	100	100
MURAT - Station d'épuration "nord"	4,4	100	100
VERNEIX - Station d'épuration "Bourg"	5,5	100	100
Cosne d'Allier - Station d'épuration	30,2	100	100
Station d'épuration SAINT PRIEST EN MURAT	3,7	100	100
DOYET-Arbre Gayet	2	—	100
HAUT-BOCAGE (Maillet)	6,8	100	100

CHAPPES - Station d'épuration	5,2	100	100
HYDS - Station d'épuration	24,3	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de Montmarault - Nord	38,3	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration	25	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"	0	—	100
BEZENET - Station d'épuration "Gare"	40,8	100	100
Station d'épuration de Montmarault - Sud	31,2	100	100
Station d'épuration de Vaux "Vazenton"	8,61	100	100
DENEUILLE LES MINES - Station d'épuration	4,42	—	100
Station d'épuration de Vaux "Crozardais"	40,3	100	100
VERNEIX - Station d'épuration "Savigny"	4,73	100	100
DOYET - Station d'épuration	22,4	100	100
MURAT - Station d'épuration "sud"	4,7	100	100
MURAT - Station d'épuration "nord"	4,4	100	100
VERNEIX - Station d'épuration "Bourg"	5,5	100	100
Cosne d'Allier - Station d'épuration	30,2	100	100
Station d'épuration SAINT PRIEST EN MURAT	3,7	100	100
DOYET-Arbre Gayet	2	—	100
HAUT-BOCAGE (Maillet)	6,8	100	100
CHAPPES - Station d'épuration	5,2	100	100

HYDS - Station d'épuration	24,3	100	100
----------------------------	------	-----	-----

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Montmarault - Nord :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		15,15

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

CHAMBLET - Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

BEZENET - Station d'épuration "Gare" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		18,11

Station d'épuration de Montmarault - Sud :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		8,06

Station d'épuration de Vaux "Vazenton" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

DENEUILLE LES MINES - Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

Station d'épuration de Vaux "Crozardais" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

VERNEIX - Station d'épuration "Savigny" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

DOYET - Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

MURAT - Station d'épuration "sud" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

MURAT - Station d'épuration "nord" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

VERNEIX - Station d'épuration "Bourg" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

Cosne d'Allier - Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		6,24

Station d'épuration SAINT PRIEST EN MURAT :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

DOYET-Arbre Gayet :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

HAUT-BOCAGE (Maillet) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

CHAPPES - Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

HYDS - Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (83,4% en 2023).

3.7. **Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2023).

3.8. **Points noirs du réseau de collecte (P252.2)**



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2023).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0	0	0,1	0,1	0,19

Au cours des 5 dernières exercices, 0,72 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,19% (0,1% en 2023).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclusion.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
Station d'épuration de Montmarault - Nord	2	2	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration	1	1	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"	0	0	—	—
BEZENET - Station d'épuration "Gare"	1	1	100	100
Station d'épuration de Montmarault - Sud	2	2	100	100
Station d'épuration de Vaux "Vazenton"	0	0	100	—
DENEUILLE LES MINES - Station d'épuration	0	0	—	—
Station d'épuration de Vaux "Crozardais"	2	2	100	100
VERNEIX - Station d'épuration "Savigny"	1	1	—	100
DOYET - Station d'épuration	1	1	100	100
MURAT - Station d'épuration "sud"	0	0	—	—
MURAT - Station d'épuration "nord"	0	0	—	—
VERNEIX - Station d'épuration "Bourg"	0	0	—	—

Cosne d'Allier - Station d'épuration	12	12	100	100
Station d'épuration SAINT PRIEST EN MURAT	0	0	—	—
DOYET-Arbre Gayet	0	0	—	—
HAUT-BOCAGE (Maillet)	0	0	—	—
CHAPPES - Station d'épuration	0	0	—	—
HYDS - Station d'épuration	0	0	100	—

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2023).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 30 (30 en 2023).

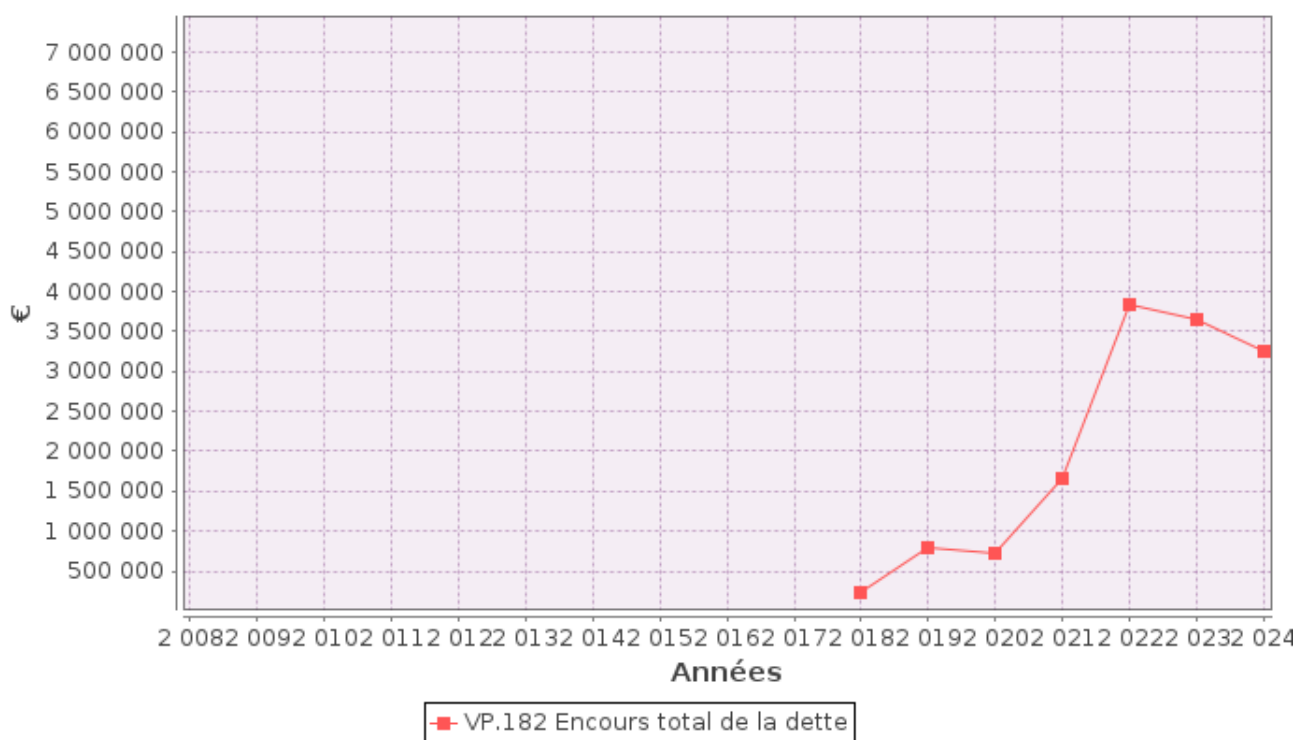
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	3 647 454,08	3 245 281,81
Epargne brute annuelle en €	140 839,61	620 917,35
Durée d'extinction de la dette en années	25,9	5,2



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	440	220
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	754 199,75	789 195,22
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	0,06	0,03

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2023)*.

**Les réclamations en AC et AEP ne sont pas différenciées : cf taux de réclamation sur RPQS AEP.*

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	126 700

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 647 454,08	3 245 281,81
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	197 707,93	199 122,21
	en intérêts	68 490,80	66 462,50

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de **349 099,61 €** (347 865,06 € en 2023).

4.4. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Rue de la Faucherelle-CHAMBLET	11 800	
Rue Georges Sand -COSNE D'ALLIER	114 900	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu demandes d'abandon de créance et en a accordé .
 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 669	6 713
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	30,7	48,6
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,91	3,83
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	64,49%	65,22%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	83,4%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0